



Interruption d'une vente sur un bien immobilier

Par **villanueva**, le **06/04/2011** à **10:28**

Bonjour, Il se trouve que j'ai mis mon bien immobilier à la vente dans une agence rnnous étions prêt à signer un compromis de vente avec des acheteurs potentiels et notre voisin mitoyen a cassé la vente en consultant les futurs acquéreurs en leur disant que la maison n'était pas conforme et d'autres propos mensongers infondés, donc la vente n'a pu se réaliser, ce qui entraîne un préjudice. Nous avons à nouveau trouvé un autre acquéreur et cette fois nous avons pu signer un compromis de vente mais le voisin en question a l'intention de recommencer. Je pense qu'il n'en a absolument pas le droit. Pourrai-je avoir des conseils sur les éventuelles procédures afin d'empêcher que cela se renouvelle. Merci pour les conseils que vous pourrez me donner.